

● (2.10 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE RECOURS PLUS RAPIDE AUX ARMES NUCLÉAIRES PAR SUITE DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS CANADIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a le souci de prendre toutes les mesures possibles pour éviter un conflit nucléaire, souci que partagent tous les députés, pourrait-il nous dire ce qu'il pense et ce que pense son gouvernement des déclarations des secrétaires à la Défense de Grande-Bretagne et des États-Unis, selon qui la réduction de la participation à l'OTAN aurait pour effet de rendre nécessaire un recours plus rapide aux armes nucléaires par les forces de l'OTAN en cas de conflit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment ce principe s'appliquerait à la décision du Canada. Si l'OTAN retirait complètement ses forces conventionnelles, la proposition serait peut-être défendable; mais ni notre gouvernement ni les gouvernements des autres pays membres de l'OTAN n'ont proposé d'écarter le recours aux moyens conventionnels. Si dans notre cas, nous essayons simplement d'établir une participation à l'OTAN avec les moyens conventionnels, précisément parce qu'ils sont classiques, ils n'accroîtraient pas le risque d'une guerre nucléaire.

L'hon. M. Stanfield: Afin d'élucider le point, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question. Le premier ministre comprend, j'en suis certain, que l'idée de réduire les forces classiques créerait la nécessité d'utiliser plus tôt les armes nucléaires. Le premier ministre considère-t-il la position des secrétaires à la Défense de la Grande-Bretagne et des États-Unis comme non valable et le gouvernement du Canada refuse-t-il de revenir sur sa décision, malgré ces indications?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est difficile de voir la logique d'un argument fondé sur le fait que nous allons réduire, ou que nous espérons réduire, nos engagements en matière de défense nucléaire, et que ce fait pourrait accroître le danger d'une guerre nucléaire.

[L'hon. M. Sharp.]

LES COALITIONS

L'ACQUISITION DE SOCIÉTÉS CANADIENNES PAR DES COMPAGNIES ÉTRANGÈRES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. L'acquisition par des sociétés américaines et autres de sociétés canadiennes, de même que les fusions au Canada, ont augmenté considérablement en 1968. Dans ces circonstances, le ministre songerait-il à présenter tout de suite, sans attendre l'exposé du Conseil économique, une mesure législative pour renforcer les articles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui visent à lutter contre les fusions et les monopoles.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le rapport dont le député a parlé découle d'une étude publiée ce matin ou hier soir—je ne sais trop quand on l'a publiée, mais je l'ai reçue ce matin—entreprise pour le compte du Conseil économique du Canada sur les mainmises étrangères au Canada. C'est une analyse statistique qui se fonde sur des données provenant des registres de fusions de la Direction des enquêtes sur les coalitions. D'après le communiqué du 3 juin émis par le Conseil économique du Canada, celui-ci publiera bientôt, ce mois-ci j'espère, un rapport sur la politique de concurrence au Canada, qui traitera, j'imagine, de toute la question des fusions. Comme je l'ai déclaré l'autre jour au comité, alors qu'on étudiait mes prévisions budgétaires, j'ai déjà mis en marche au sein du ministère les rouages voulus pour recevoir le rapport et réviser la loi relative aux enquêtes sur les coalitions le plus tôt possible.

Je crois que mon attitude là-dessus est claire. Il serait très peu sage de la part du Parlement de réviser la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avant de recevoir le rapport du Conseil économique du Canada.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne saurais dire que je diffère d'opinion avec le ministre, mais je voudrais lui demander, à la suite de ses propos, s'il songerait à déposer un exemplaire de l'étude et du rapport de la Direction des enquêtes sur les coalitions au Conseil économique du Canada, et s'il pourrait, en outre, déposer le registre même des fusions ou les parties qui se rattachent à la discussion.

L'hon. M. Basford: Je ne suis pas sûr de la façon de procéder pour déposer l'étude faite par le Conseil économique du Canada. Il est